

Metz, le 13 Avril 2024

Signature de la convention de partenariat relative à l'organisation d'actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent

Le Département de la Moselle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle vous donnent rendez-vous ce lundi 15 avril à 15h00 dans la Salle des Délibérations de l'Assemblée Départementale - Place de la Préfecture – METZ, pour la signature de la convention de partenariat relative à l'organisation d'actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Cette convention a pour objet de sensibiliser les agents du Département aux gestes qui sauvent. Elle sera dispensée par le SDIS au rythme de 24 sessions par an sur les 5 territoires départementaux.

Par cette sensibilisation aux gestes qui sauvent, il s'agit de faire de l'agent le premier maillon de la chaîne des secours : protéger et alerter et être capable, en attendant l'arrivée des secours spécialisés, de pratiquer les gestes simples qui vont permettre de sauver des vies.

L'expérience nous montre que plus ces gestes sont réalisés de manière précoce, plus les chances de survie sont importantes. En effet, les morts subites tuent 46 000 personnes chaque année. Un chiffre qui pourrait diminuer de moitié grâce à l'enseignement des gestes qui sauvent et à l'installation de défibrillateurs : lorsque rien n'est fait avant l'arrivée des secours, le taux de survie n'est que de 3 % à 4 %. Il grimpe à 10 % avec un massage cardiaque et jusqu'à 50 % avec un défibrillateur.

Cette action s'inscrit dans la politique du Département de la Moselle, soucieux de la santé de ses agents et des publics qu'il accueille.

Chiffres relatifs à la convention :

- 24 sessions de formation (de 2 heures) organisées en 2024 soit 2 par mois (7 sessions ayant déjà eu lieu avant la signature de la convention),
- Chaque session compte 15 agents du Département,
- Soit 360 agents formés aux gestes qui sauvent chaque année,
- 5 sites de formation sur tout le territoire mosellan : l'école départementale des sapeurs-pompiers (ACADEMOS) à Verny ainsi que 4 casernes : Thionville, Sarreguemines, Château-Salins et Saint-Avold,
- Convention signée pour 2 ans et pourra être reconductible si le dispositif est concluant,
- 1 formateur de premier secours, sapeur-pompier, assurera chaque session de formation.